



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
28 novembre 2022  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 25 novembre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai le plaisir de vous informer que l'Inde propose d'organiser un débat public du Conseil de sécurité au niveau ministériel sur le thème « Une nouvelle orientation pour la refonte du multilatéralisme » au titre de la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales ».

Le débat ouvert sera présidé par le Ministre indien des affaires étrangères, Subrahmanyam Jaishankar, et se tiendra dans la salle du Conseil de sécurité le 14 décembre 2022 à 10 heures.

Une note de cadrage destinée à guider les débats sur le sujet est jointe en annexe.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Ruchira **Kamboj**



**Annexe à la lettre datée du 25 novembre 2022 adressée  
au Président du Conseil de sécurité par la Représentante  
permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Note de cadrage pour le débat public du Conseil de sécurité  
qui se tiendra sur le thème « Une nouvelle orientation  
pour la refonte du multilatéralisme » au titre de la question  
intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales ».**

1. La création en 1945 de l'Organisation des Nations Unies, avec pour noble objectif de préserver les générations futures du fléau de la guerre, a marqué l'avènement d'une nouvelle ère dans les relations internationales. Les grands principes de cette ère étaient envisagés comme un engagement à maintenir la paix et la sécurité internationales, à faire régner le droit international, à respecter les obligations découlant de traités négociés mutuellement et à promouvoir les libertés fondamentales pour toute l'humanité. L'Organisation des Nations Unies a proclamé son engagement en faveur du principe de l'égalité souveraine et est devenue l'organisation la plus universelle et la plus représentative qui soit, donnant une voix à chacun de ses États Membres.

2. En plus de 75 ans d'existence, il a été dit maintes fois que l'ONU avait maintenu la paix et préservé l'humanité d'une nouvelle guerre mondiale. Elle s'est attachée inlassablement à instaurer un monde meilleur pour l'humanité, mettant l'accent sur le développement, les droits humains et l'avancement des femmes, malgré les innombrables écueils auxquels elle s'est heurtée.

3. En 77 ans, le monde a changé. L'Organisation compte 193 États Membres, soit trois fois plus qu'en 1945, où elle n'en comptait que 55. Or, la composition du Conseil de sécurité, organe chargé de la paix et de la sécurité internationales, a été modifiée pour la dernière fois en 1965 et est loin d'être représentative de la diversité de l'ensemble des États Membres.

4. De nouveaux problèmes mondiaux se sont fait jour au cours des sept dernières décennies, tels que le terrorisme, l'extrémisme, les pandémies, les menaces liées aux technologies nouvelles et émergentes, la montée des menaces asymétriques, le rôle perturbateur des acteurs non étatiques et l'intensification de la concurrence géopolitique.

5. Ce constat est présent dans la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies :

Notre monde ne ressemble pas à celui que s'imaginaient les personnes qui ont créé l'Organisation il y a 75 ans. Il est en proie à des inégalités de plus en plus graves, à la pauvreté, à la faim, aux conflits armés, au terrorisme, à l'insécurité, aux changements climatiques et aux pandémies. Aux quatre coins du monde, des personnes en sont réduites à entreprendre de dangereux périple pour trouver refuge et sécurité. Les pays les moins avancés s'enlisent et le processus de décolonisation n'est toujours pas achevé<sup>1</sup>.

Ces problèmes exigent une réponse multilatérale robuste. L'initiative relative à une nouvelle orientation pour la refonte du multilatéralisme envisage des réformes dans les trois piliers de l'architecture multilatérale actuelle – la paix et la sécurité, le développement et les droits humains – avec l'ONU en son centre.

---

<sup>1</sup> Résolution 75/1 de l'Assemblée générale.

6. Alors que la Déclaration du Millénaire appelait à une approbation formelle de la réforme des procédures du Conseil de sécurité sous tous leurs aspects, dans le Document final du Sommet mondial de 2005, nous, États Membres, avons souhaité, et c'est un élément central de la réforme générale de l'Organisation que nous menons – que le Conseil de sécurité soit réformé sans tarder, afin de le rendre plus largement représentatif, plus performant et plus transparent, ce qui accroîtrait encore son efficacité, la légitimité de ses décisions et la qualité de leur mise en œuvre<sup>2</sup>.

7. Le Secrétaire général a noté que le système de sécurité collective actuel était mis à l'épreuve comme jamais auparavant. Notre monde est déchiré par les clivages géopolitiques, les conflits et l'instabilité, des coups d'État militaires aux conflits interétatiques, en passant par les invasions et des guerres qui se poursuivent année après année. Les divergences persistantes entre les grandes puissances du monde – y compris au sein du Conseil – continuent de limiter notre capacité à réagir collectivement. Les outils qui nous ont préservés d'une guerre mondiale catastrophique sont plus importants que jamais, mais ils doivent être adaptés à la situation en matière de paix et de sécurité internationale, qui se dégrade rapidement aujourd'hui<sup>3</sup>.

8. Des États Membres et des groupes d'États ont présenté plusieurs propositions de réformes, mais l'absence d'un texte de négociation commun entrave les progrès.

9. L'architecture mondiale du développement en dehors de l'ONU est elle aussi faussée, et il importe de multiplier les efforts pour renforcer la cohérence et l'homogénéité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux. Ces efforts sont essentiels si l'on veut parvenir à un développement durable, et notamment obtenir une croissance économique forte, soutenue, équilibrée, inclusive et équitable.

10. Dès 2000, conscients qu'une réforme s'imposait, les dirigeants du monde ont déclaré ce qui suit :

Nous n'épargnerons aucun effort pour faire de l'Organisation des Nations Unies un instrument plus efficace aux fins de la réalisation des objectifs prioritaires suivants : la lutte pour le développement de tous les peuples du monde, la lutte contre la pauvreté, l'ignorance et la maladie, la lutte contre l'injustice, la lutte contre la violence, la terreur et la criminalité et la lutte contre la dégradation et la destruction de notre planète<sup>4</sup>.

11. Les crises multidimensionnelles auxquelles le monde fait face aujourd'hui exigent une architecture multilatérale représentative reflétant les réalités mondiales contemporaines et bien outillée pour s'attaquer aux problèmes naissants. L'évolution rapide de la situation mondiale en matière de sécurité, la persistance des problèmes de sécurité habituels et l'apparition de problèmes nouveaux et complexes exigent toutes que l'on mette en place une plateforme de collaboration claire, pragmatique, agile et efficace pour instaurer une paix durable. Il est primordial de trouver des solutions responsables et inclusives pour la paix et la sécurité internationales. Il convient :

a) de réformer sans tarder l'Organisation des Nations Unies, et en particulier de réformer en profondeur le Conseil de sécurité, conformément à l'engagement

<sup>2</sup> Résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

<sup>3</sup> Intervention faite par le Secrétaire général à la 9112<sup>e</sup> séance du Conseil de sécurité, le 22 août 2022 (S/PV.9112).

<sup>4</sup> Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

qu'ont pris les dirigeants du monde en 2005 et qu'ils ont réaffirmé en 2020, à savoir « donner un nouveau souffle aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité »<sup>5</sup> ;

b) de dissiper l'inquiétude généralisée que suscite l'incapacité des institutions multilatérales existantes à obtenir des résultats ou à faire face à de nouveaux problèmes ;

c) de mettre en place une architecture multilatérale qui non seulement permet de faire face efficacement aux problèmes actuels, mais qui sera également capable d'évoluer pour se préparer aux problèmes de l'avenir et y répondre.

12. Vingt-deux ans après la Déclaration du millénaire et 17 ans après le Sommet mondial de 2005, les progrès concrets en matière de réformes de l'architecture multilatérale demeurent insaisissables. Des objectifs assortis d'échéances, comme les objectifs de développement durable, ont été définis dans des domaines clés, mais la réforme de l'Organisation elle-même est restée en suspens et aucune échéance n'a été fixée.

13. Le débat ouvert a pour but d'encourager les États Membres à continuer cette conversation sur l'orientation à donner au multilatéralisme et à mettre en commun leurs idées sur la meilleure façon d'aller de l'avant dans un délai déterminé.

#### **Questions devant servir à orienter le débat**

- Comment insuffler un nouveau souffle à la refonte du multilatéralisme de sorte que les outils dont nous disposons aujourd'hui nous aident à faire face aux problèmes qui se poseront demain ? Quels devraient être les grands éléments de la nouvelle orientation à donner à la refonte du système multilatéral ?
- Quelles sont les mesures à prendre pour que le Conseil de sécurité soit représentatif des réalités mondiales contemporaines, ce qui lui permettrait de s'acquitter plus efficacement de sa responsabilité première, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales ?

#### **Modalités d'organisation**

- Le débat ouvert sera présidé par le Ministre indien des affaires extérieures, Subrahmanyam Jaishankar.
- Le Conseil de sécurité entendra des exposés du Secrétaire général et du Président de l'Assemblée générale.

---

<sup>5</sup> Résolution 75/1 de l'Assemblée générale.